

<p>RÈGLEMENT D'EXAMEN BTS MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL</p>
--

Le règlement d'examen du Brevet de Technicien Supérieur Management Commercial Opérationnel dépend du contrat d'alternance signé par l'apprenant.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U1	Culture Générale et Expression	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4 h	3
Communication en Langue Vivante Etrangère			
U21	Compréhension de l'écrit et expression écrite	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 2 h	1.5
U22	Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction	CCF <sup>(2)</sup>	1.5
U3	Culture économique, juridique et managériale	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4 h	3
Développement de la relation client et vente conseil et animation, dynamisation de l'offre commerciale			
U41	Développement de la relation client et vente conseil	CCF <sup>(2)</sup>	3
U42	Animation, dynamisation de l'offre commerciale	CCF <sup>(2)</sup>	3
U5	Gestion opérationnelle	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 3 h	3
U6	Management de l'équipe commerciale	CCF <sup>(2)</sup>	3
UF1	Communication en Langue vivante <sup>(3)</sup>	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20 mn	
UF2	Parcours de professionnalisation à l'étranger	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20 mn	
UF3	Entrepreneuriat	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20 mn	

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

(3) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte.